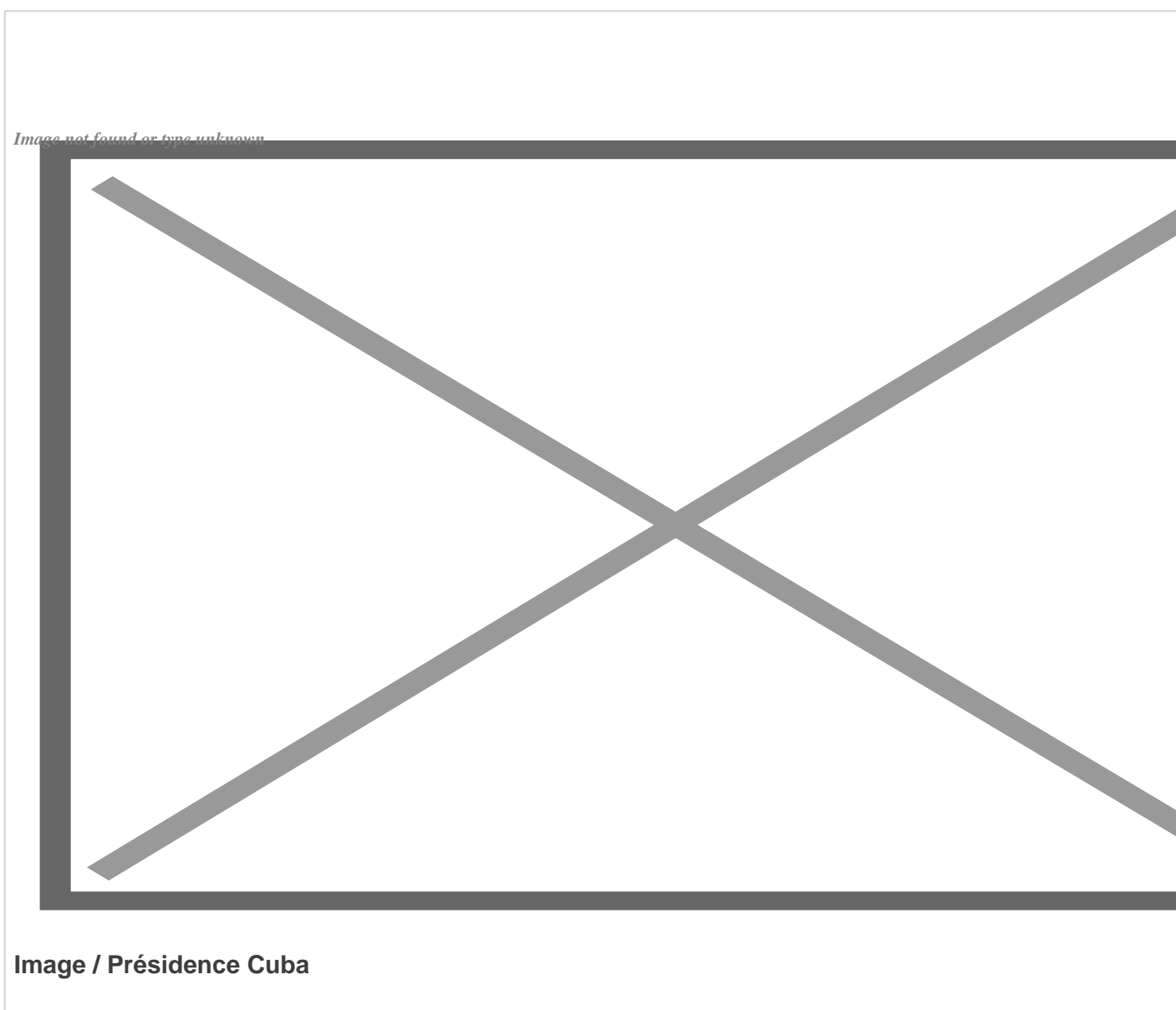


#Couverture Spéciale : Session constituante de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire (+Photos)



La Havane, 19 avr (RHC) L'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire de Cuba tient ce mercredi sa session constitutive de la 10ème législature, conformément aux dispositions de la Constitution et de la Loi

Electoral.

L'organe législatif de la nation caribéenne, en se constituant pour une nouvelle législature, élit parmi ses députés le président, le vice-président, le secrétaire et les autres membres du Conseil d'État.

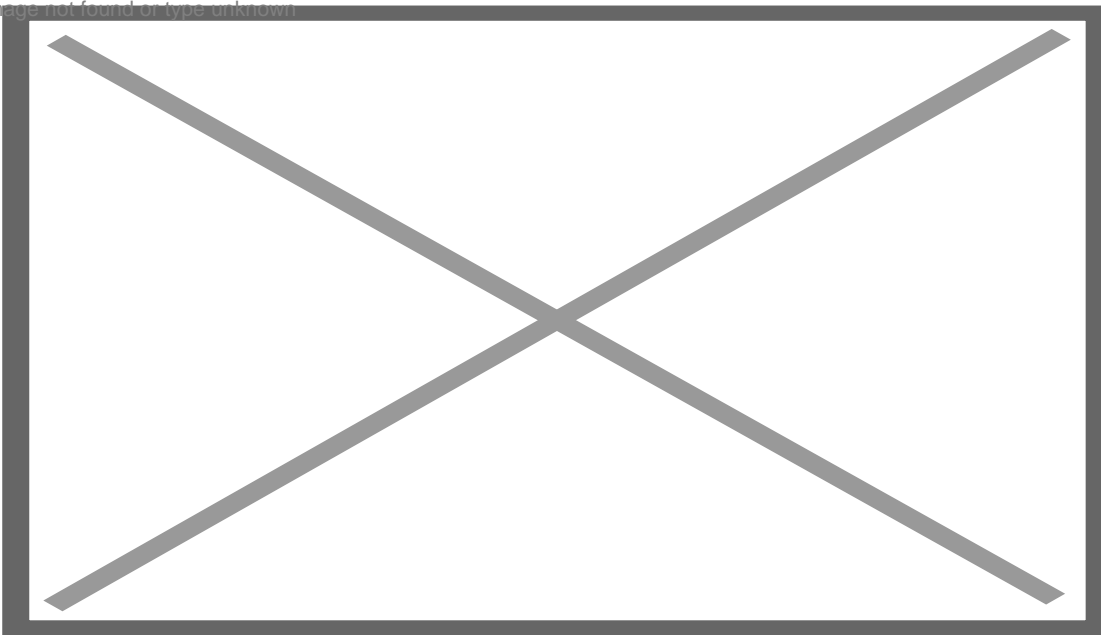
Il élit également le président et le vice-président de la République et nomme le premier ministre, les vice-premiers ministres, le secrétaire et les autres membres du Conseil des ministres sur proposition du président du pays.

La réunion, convoquée par le Conseil d'État (organe collégial permanent de l'Assemblée), est prévue mercredi à 9 heures (heure locale).

15:38 - Le Conseil d'État convoque la première session extraordinaire de l'ANPP

Le Conseil d'État, conformément aux dispositions de l'article 122, alinéa d) de la Constitution de la République, a décidé de tenir la première session extraordinaire de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, dans sa 10e législature, le 19 avril 2023 à 17 heures, à l'occasion du 62e anniversaire de la victoire de Playa Girón.

Image not found or type unknown



PL

13:50 - Les députés commentent l'importance de la session constitutive

Une équipe de Cubadebate s'entretient avec plusieurs députés sur l'importance de la session constitutive de l'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire pour le pays. Lisez leurs opinions [ici](#).

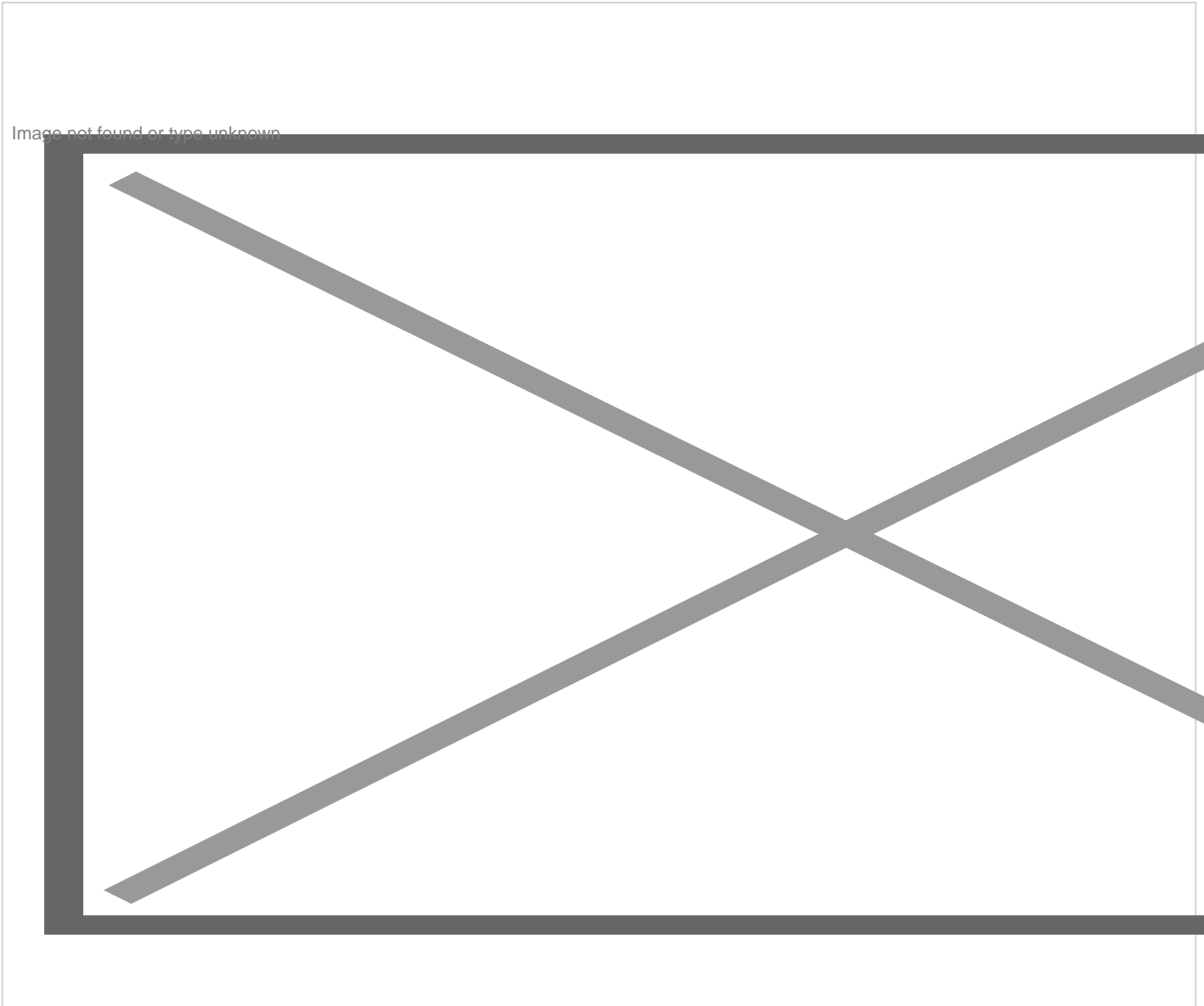
13:44 - Les députés exercent leur droit de vote

Les 462 députés présents dans cette Assemblée constituante exercent leur droit de vote pour élire le président et le vice-président de la République de Cuba.

Une suspension de séance est déclarée pour le vote et le décompte des voix.

13:37 - Les urnes sont prêtes pour le vote.

Les membres du Conseil National Electoral préparent les urnes pour l'exercice du vote des députés de l'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire pour l'élection du Président et du Vice-président de la République de Cuba.



13:09 - Les députés lisent les biographies des candidats

Le président de l'ANPP a demandé aux députés d'étudier les biographies des candidats à la présidence et à la vice-présidence de la République de Cuba.

Les députés auront 10 minutes pour analyser les propositions.

13:07 - Salvador Valdés Mesa, candidat à la vice-présidence

L'agronome Salvador Antonio Valdés Mesa (72 ans) a été nommé vice-président du Conseil d'Etat de Cuba. Valdés Mesa a été le premier secrétaire du PCC à Camagüey. Entre 1995 et 1999, il a occupé le poste de ministre du travail et de la sécurité sociale et entre 2006 et 2013, il a été secrétaire général de la

Central de Trabajadores de Cuba.

"Il s'est occupé de questions stratégiques telles que l'agriculture et le développement local en contact étroit avec les paysans et les travailleurs, ce qui est une caractéristique de sa façon de travailler. Il a une grande expérience de la vie syndicale du pays. Il a également représenté Cuba de manière remarquable sur la scène internationale", a déclaré Consuelo Baeza.

13:04 - Miguel Díaz-Canel, nommé président de la République

Miguel Mario Díaz-Canel Bermúdez a été nommé président de la République. Le président de la commission des candidatures lit le résumé biographique distribué aux députés avant le vote. Il y est fait mention de la carrière de M. Díaz-Canel en tant que leader étudiant et premier secrétaire de l'Union des jeunes communistes de Villa Clara. Il a fréquenté l'école de défense nationale et a été coopérant international au Nicaragua.

À partir de 1993, il a été membre du bureau provincial, puis premier secrétaire du Parti communiste de Cuba à Villa Clara et à Holguín. En 2009, il a été promu ministre de l'enseignement supérieur. En 2012, il devient vice-président du Conseil des ministres et, un an plus tard, il est élu premier vice-président du Conseil d'État.

Depuis 2018, il assume la responsabilité de président de la République de Cuba. "Il a dirigé le pays pendant des années très difficiles. Au milieu du renforcement du blocus, il a promu le concept de résistance créative dans tous les secteurs de la vie économique et scientifique du pays. Il se distingue par son travail quotidien et sa proximité avec les masses".

Image not found or type unknown

Capture d'écran.

13:01 - Début de la nomination du président et du vice-président de la République

Le président de l'Assemblée nationale invite Consuelo Baeza, présidente de la Commission nationale des candidatures, à présenter la proposition de candidature pour l'élection du président et du vice-président.

Les membres de cette candidature sont choisis parmi les députés de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire.

Le président de la Commission nationale des candidatures informe que la candidature proposée est composée de camarades qui représentent l'ensemble du peuple cubain.

12:44 - Esteban Lazo prend la parole

12:44 - Esteban Lazo prend la parole

Juan Esteban Lazo Hernández, réélu président de l'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire, a remercié au nom des élus à la direction de l'ANPP et des membres du Conseil d'État. "Nous réaffirmons notre engagement envers le peuple et la révolution".

La date à laquelle se réunit cette Assemblée constituante, a-t-il dit, est importante car elle marque la victoire de Cuba sur l'impérialisme américain. Nous ne pouvons pas oublier que la neuvième législature nous a laissé de grandes expériences, parmi lesquelles l'approbation de la Constitution de la République et de 35 lois, dont l'une des plus importantes est le code de la famille".

Lazo Hernández a souligné le travail des commissions de travail permanentes de l'ANPP qui ont vérifié le respect des lois et des décrets, en plus de débattre de questions essentielles pour la population.

12:42 - Les résultats du vote pour les membres du Conseil d'État sont annoncés.

Les 462 députés ont voté pour les membres du Conseil d'État. Il y a eu 461 bulletins valides et un bulletin nul, ce qui représente 99,78%.

Le président du Conseil national électoral invite les membres du Conseil d'État à prendre place.

Image not found or type unknown

Capture d'écran

12:37 - Le président, le vice-président et le secrétaire prennent leurs fonctions

Les députés élus Esteban Lazo, Ana María Mari Machado et Homero Acosta Alvarez prennent immédiatement leurs fonctions de président, vice-président et secrétaire de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, respectivement.

Ils prennent place à la tête de la plénière et la session constitutive se poursuit sous leur direction.

12:36 - Homero Acosta réélu secrétaire de l'ANPP

Homero Acosta Álvarez reste secrétaire de l'Assemblée nationale après avoir obtenu 98,92 % des voix, avec 456 votes positifs.

12:35 - Ana María Mari Machado reste vice-présidente du Parlement cubain

Ana María Mari Machado a été réélue vice-présidente de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire pour la dixième législature. Mari Machado a obtenu 457 voix, soit 99,13%.

12:35 - Esteban Lazo est réélu président de l'Assemblée nationale de Cuba.

Esteban Lazo Hernandez vient d'être réélu président de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire après avoir obtenu 443 voix, soit 96,1 %.

2:33 - La session reprend.

Alina Balseiro rapporte que sur les 462 députés présents, 461 députés ont voté.

12:14 - Le Conseil national électoral procède au dépouillement.

Le Conseil national électoral procède au dépouillement des votes. Dans quelques minutes, la présidente Alina Balseiro Gutiérrez annoncera le résultat du vote.

10:50 - Fin du vote

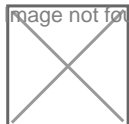
Tous les députés présents ont voté et la séance est suspendue pour permettre le dépouillement du scrutin.

10:43 - Les députés votent

Les noms des candidats apparaissent sur le bulletin de vote en fonction de la fonction pour laquelle ils ont été désignés. Chaque député peut voter de manière sélective ou pour tous les candidats.

Les bulletins seront déposés dans les urnes situées à l'extérieur de la salle principale du Palacio de las Convenciones, où se déroule cette session plénière.

image not found or type unknown

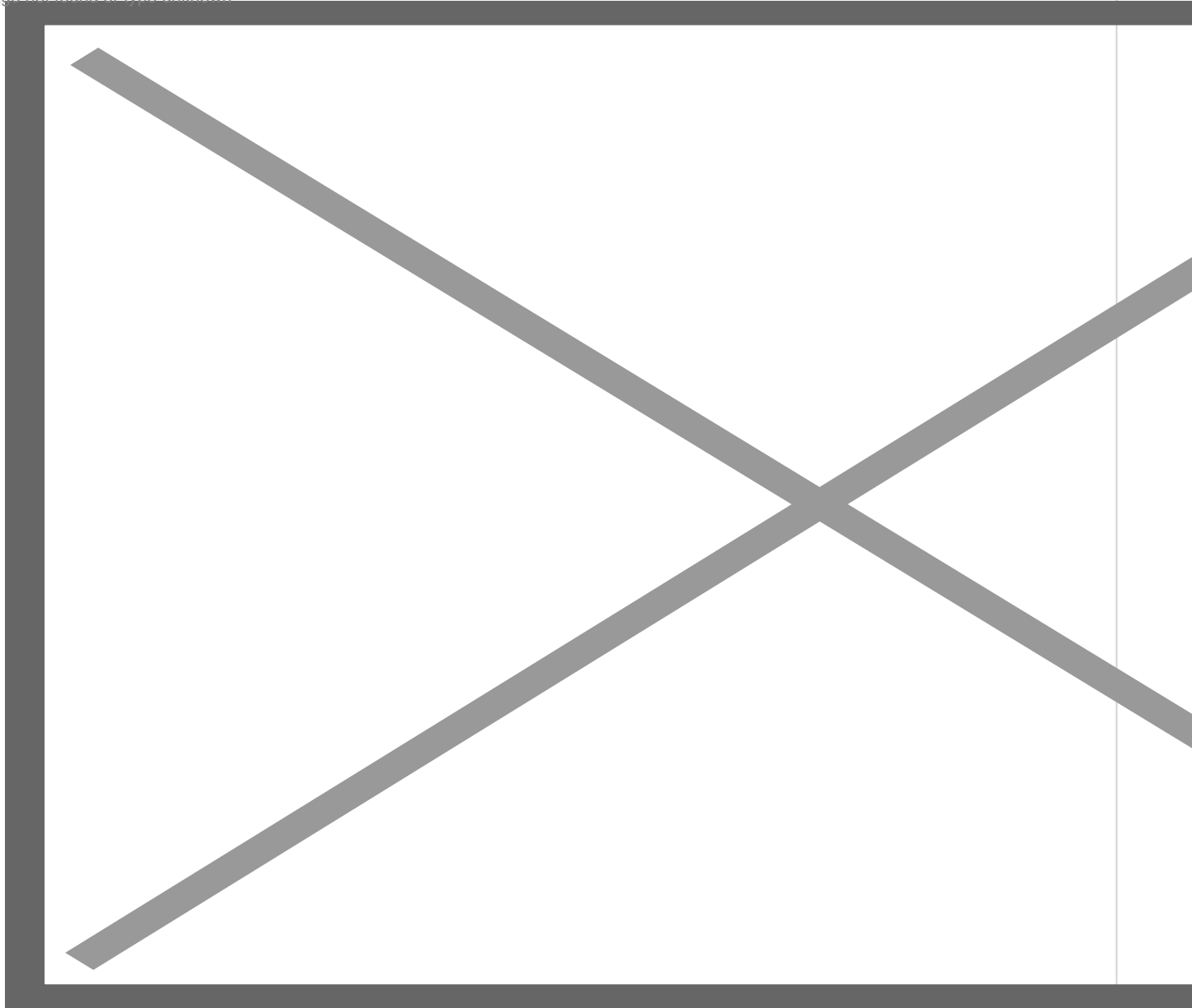


Twitter / @radioHabanaCuba

10:37 - Le président cubain exerce également son droit de vote

Le premier secrétaire du Parti communiste de Cuba et président de la République, Miguel Díaz-Canel Bermúdez, exerce son droit de vote pour les candidats à la présidence de l'ANPP.

Image not found or type unknown



Capture d'écran

10:34 - Raul Castro Ruz premier à voter

Le général d'armée Raul Castro Ruz a été le premier à exercer son droit de vote pour élire la nouvelle direction de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire. Les autres députés se sont ensuite dirigés vers les urnes situées au fond de la salle.

10:32 - La candidature des membres du Conseil d'État est approuvée

La candidature des autres membres du Conseil d'État a été approuvée à l'unanimité par les députés présents.

La moyenne d'âge des membres du Conseil d'État est de 47 ans.

Le président du Conseil national électoral explique maintenant le déroulement du vote, puis ordonne la distribution des bulletins de vote aux députés présents et leur demande de voter, ce qui se fait à bulletin secret.

10:04 - Présentation des candidatures au Conseil d'État

Le président du comité des candidatures présente les propositions pour les 18 membres restants du Conseil d'État.

Il est proposé de ratifier 8 membres du Conseil d'État actuel et d'élire 10 nouveaux membres.

Il est proposé de ratifier

Aylin Álvarez García, première secrétaire de l'UJC.

Teresa Amarelle Boué, première secrétaire de la FMC.

Ulises Guilarte de Nacimiento, secrétaire de la CTC

Gerardo Hernández Nordelo, coordinateur national des CDR

Beatriz Jhonson Urrutia, gouverneur de Santiago de Cuba

Mirian Nicado García, recteur de l'université de La Havane

Yoerkis Sánchez Cuellar, directeur du journal Juventud Rebelde

Rafael Santiesteban Pozos, président de l'ANAP.

Nouvelles propositions :

Yurisa Lahera Mansfarroll. Deuxième chef de l'unité des travailleurs sociaux, direction municipale du travail et de la sécurité sociale, Alquizar.

Yury Valdés Balbin. Directeur adjoint de l'Institut "Finlay".

Maricela Figueredo Rosales. Présidente du Conseil populaire "Paquito Rosales". Yara.

Juana Yamilka Viñals Suárez. Présidente de l'AMPP.

Taymí Martínez Naranjo. Directeur de l'hôpital "Faustino Pérez".

Angélica María Chorens Fernández. Directrice générale d'Oleohydraulic.

Omara Durand Elías. Sportive paralympique. Athlète de haut niveau.

Iván Santos Prieto. Président de l'Association nationale des économistes et comptables de Cuba, Villa Clara (ANEC).

Julio Emilio Morejón Pérez. Président national de la Fédération des étudiants universitaires.

Elier Ramírez Cañedo. Historien du Centre "Fidel Castro Ruz".

10:01 - Le Conseil national électoral demande s'il souhaite substituer une proposition.

Le président du Conseil national électoral demande aux députés s'ils souhaitent remplacer l'un des candidats. La substitution de candidats ne peut être approuvée que par un vote à la majorité des députés présents.

9:48 - Les députés cubains étudient les biographies des candidats à la direction de l'ANPP.

Après avoir pris connaissance des projets de nomination aux postes de président, vice-président et secrétaire de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, les députés disposent de dix minutes pour étudier les biographies des candidats.

9:47 - Homero Acosta propose d'être ratifié comme secrétaire de l'ANPP

Homero Acosta Alvarez est le député proposé à la ratification comme secrétaire de l'ANPP.

9:45 - Ana María Mari Machado, proposée pour continuer comme vice-présidente

Ana María Mari Machado a été proposée à la vice-présidence de l'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire.

9:43 - Esteban Lazo Hernández, proposé pour être ratifié comme président de l'Assemblée nationale.

Consuelo Baeza, présidente de la Commission nationale des nominations, explique que Juan Esteban Lazo Hernández est le candidat proposé pour être ratifié en tant que président de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire.

"Il possède une expérience avérée dans ce poste en ces années complexes pour le pays. Au cours de ses 40 années de mandat de député, il a été le promoteur de la reconnaissance des délégués de base".

9:42 - Nomination du président, du vice-président et du secrétaire de l'ANPP

La présidente de la Commission nationale des candidatures, Consuelo Baeza Martín, présente le projet de nomination aux postes de président, vice-président et secrétaire de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire. Elle explique également les raisons qui ont été prises en considération pour l'élaborer.

Les membres de cette candidature sont sélectionnés parmi les députés de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, qui représentent les 168 municipalités du pays.

9:41 - Le projet de candidature de la direction de l'Assemblée nationale est présenté.

Alina Balseiro, présidente du Conseil national électoral, invite ensuite le président de la Commission nationale des candidatures à présenter les candidats proposés pour les postes de président, vice-président et secrétaire de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire.

Consuelo Baeza Martín, présidente de la Commission nationale des candidatures, a rappelé que 1 700 camarades ont été membres des Commissions nationales des candidatures.

La Commission nationale des candidatures a les attributions suivantes :

a) préparer et présenter, conformément à la loi, aux commissions municipales de nomination les propositions de pré-candidatures pour les députés à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire ;

b) préparer et soumettre, conformément à la loi, à l'examen de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, les projets de nomination pour l'élection du président, du vice-président et du secrétaire de l'Assemblée ;

c) préparer et présenter, conformément à la loi, pour examen par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, le projet de candidature pour l'élection du président, du premier vice-président, des vice-présidents, du secrétaire et des autres membres du Conseil d'État.

9:38 - Le Conseil national électoral déclare l'Assemblée nationale constituée

La présidente du Conseil national électoral, Alina Balseiro, a déclaré constituée la 10e législature de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire.

9:37 - Les 462 députés prêtent serment.

Tous les députés ratifient le serment. Le président du Conseil national électoral les invite à signer le serment.

Une fois le serment signé par toutes les personnes présentes, le Président du Conseil national électoral déclare l'Assemblée constituée et invite le Président de la Commission nationale des candidatures à procéder aux formalités légales.

9h30 - Le député le plus jeune lit le serment.

Après la prestation de serment de toutes les personnes présentes, le Président du Conseil national électoral a déclaré l'Assemblée constituée et a invité le Président de la Commission nationale des nominations à procéder aux formalités légales.

9:30 - Le plus jeune député lit le serment d'investiture

Une fois l'élection des délégués déclarée valide, l'hymne national est entonné par les personnes présentes en séance plénière.

À la fin de l'hymne, les délégués restent debout, tandis que le plus jeune député, Yarisleydis Cirilo, désigné par le président de la Commission électorale, prononce le serment :

"Chacun de nous, députés à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire réunis ici, en prenant possession de nos fonctions, par notre libre conviction,

Jure

D'être fidèles à la patrie ;

D'observer et de faire observer la Constitution, les lois et les autres normes juridiques ;

De me comporter en fidèle serviteur du peuple et de la communauté, au contrôle de laquelle je me sou mets ;

Respecter pleinement les obligations que m'impose la fonction à laquelle j'ai été élu ;

Et, si je manque à ce serment, que ceux qui m'ont élu me le réclament".

Le président de la commission électorale municipale demande ensuite :

"Chers délégués, chacun d'entre vous ratifie-t-il publiquement et solennellement ce serment ?".

9:28 – Hymne National.

Les députés se lèvent pour chanter l'hymne national cubain.

9:27 - 462 députés sont présents à la session constitutive.

Sur les 470 députés, 462 sont présents, soit un taux de présence de 98,13 %. La seule absence est justifiée, a expliqué Alina Balseiro, présidente du Conseil national électoral.

9:23 - Le Conseil national électoral confirme la validité de l'élection des députés

Au vu de l'examen des certificats électoraux, le Conseil National Electoral confirme la validité de l'élection des 470 députés.

La Présidente du Conseil national électoral, Alina Balseiro Gutiérrez, rend ensuite compte de la composition sociale de l'Assemblée et vérifie le quorum.

Les membres de la 10e législature représentent divers secteurs de la société, avec une présence plus importante de fonctionnaires du Pouvoir populaire et du gouvernement (25,11 %), de travailleurs de l'enseignement général et supérieur (10,85 %), de producteurs d'aliments, d'agriculteurs, de sucriers, de coopératives et de paysans (10,65 %), de l'industrie sanitaire et médico-pharmaceutique (8,94 %) et de dirigeants politiques (6,17 %), entre autres.

Parmi les élus, 226 sont des femmes (55,74%), 93 sont des jeunes de moins de 35 ans (19,79%) et 167 sont des députés en exercice (35,53%).

9:22 - Alina Balseiro, présidente de la Commission électorale, prend la parole.

La présidente du Conseil national électoral, Alina Balseiro Gutiérrez :

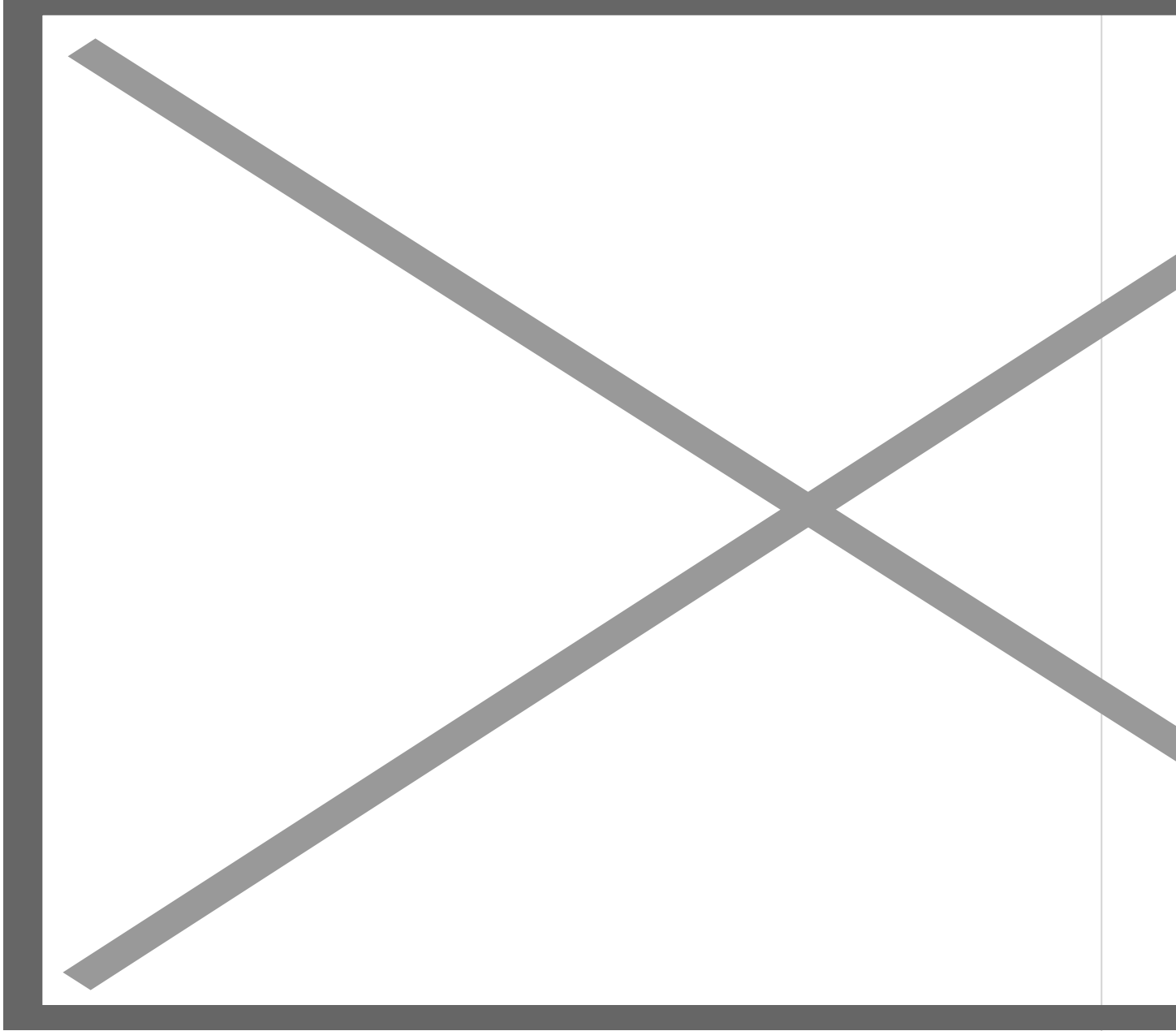
"Les députés à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire se réunissent de plein droit au Palais des congrès de La Havane - lieu, date et heure indiqués par le Conseil d'État -, munis de leurs certificats d'élection respectifs et dans le délai de quarante-cinq (45) jours à compter du moment de leur élection - le 26 mars dernier -, comme le prévoit la loi électorale."

La session constituante commence sous la direction du Conseil national électoral. Pour que cette session puisse avoir lieu, la présence de plus de la moitié du nombre total des députés qui composent l'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire est requise.

9:18 - En présence de Raul, la session constitutive du Parlement cubain commence.

En présence du général d'armée Raúl Castro Ruz, du premier secrétaire du Comité central du Parti communiste de Cuba et président de la République, Miguel Díaz-Canel Bermúdez, et du président du Conseil d'État et de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, Esteban Lazo Hernández, la session constitutive de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, dans sa dixième législature, a débuté ce 19 avril au Palais des congrès de La Havane.

Image not found or type unknown



<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/320111-couverture-speciale-session-constituante-de-lassemblee-nationale-du-pouvoir-populaire-photos>



Radio Habana Cuba